

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: SOJET

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: BE2022-0011

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0028698-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	4
5.1. Consignes d'utilisation	4
5.2. Mesures de gestion des risques	5
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	5
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	5
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	5
6. Autres informations	6

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

SOJET
FLYKILL 10 WG
PROFI FLY BAIT

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Sharda Cropchem España S.L.
	Adresse	Edificio Atalayas Business Center Carril Condomina Nº3 Planta 12 30006 Murcia Espagne
Numéro de l'autorisation	BE2022-0011	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	BE-0028698-0000	
Date de l'autorisation	13/12/2018	
Date d'expiration de l'autorisation	13/12/2024	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Sharda Cropchem Limited
Adresse du fabricant	Prime Business Park, 2nd Floor Dashrathlal Joshi Road Vile Parle (West) 400056 Mumbai Inde
Emplacement des sites de fabrication	EKOPREVENT KFT. Komló u. 10. 1222 Budapest Hongrie

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	37 - Imidaclopride
Nom du fabricant	Sharda Cropchem Limited
Adresse du fabricant	Dominic Holm, 29th Road, Bandra 400050 Mumbai Inde
Emplacement des sites de fabrication	HEBEI VEYONG BIO-CHEMICAL CO.LTD 393 East Heping Road Shijizhuang Chine
Substance active	65 - Cis-tricos-9-ene (muscalure)
Nom du fabricant	Denka International Holding B.V.
Adresse du fabricant	Hanzeweg 1 NL-3771 NG Barneveld Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Hanzeweg 1 NL-3771 NG Barneveld Pays-Bas

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Imidaclopride	(2E)-1-[(6-chloropyridin-3-yl) methyl]-N-nitroimidazolidin-2-imine	Substance active	138261-41-3	428-040-8	10
Cis-tricos-9-ene (muscalure)	cis-Tricos-9-ene; (Z)-Tricos-9-ene	Substance active	27519-02-4	248-505-7	0,1

2.2. Type de formulation

WG - Granulés à disperser dans l'eau

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Contient cis-tricos-9-ene. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

Éviter le rejet dans l'environnement.

Recueillir le produit répandu.

Éliminer le contenu dans conformément à la réglementation régionale/nationale.

Éliminer le récipient dans conformément à la réglementation régionale/nationale.

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Peinture sur des supports en carton

Type de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Insecticide

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Muscidae;
Nom commun: Mouches
Stade de développement: Adultes

Domaine d'utilisation

Intérieur

Intérieur (locaux industriels / commerciaux; ménages / espaces privés; espaces publics)
Intérieur dans les installations d'élevage (abris pour animaux)

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Peinture sur des supports en carton

Description détaillée:

Afin de traiter une pièce / un bâtiment avec une surface au sol de 100 m², 250 g de produit sont dispersés dans 250 mL d'eau et appliqués sur des feuilles de carton d'une surface totale de 1 m². Les feuilles de carton sont ensuite réparties dans la zone à traiter.

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: Afin de traiter une pièce / un bâtiment avec une surface au sol de 100 m², 250 g de produit sont dispersés dans 250 mL d'eau et appliqués sur des feuilles de carton d'une surface totale de 1 m².

Dilution (%):

Nombre et fréquence des applications:

Jusqu'à 6 applications par an.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Sac de 10 g (HDPE);

Dimensions et matériaux d'emballage

Bouteille 50-500g (HDPE);
Seau de 1-2,5 kg et sac complexe de 1-2 kg (PP ou polyester + aluminium ou complexe métallique + LDPE pour sceller le film dans une boîte en carton)

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Aucun

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Aucun

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Aucun

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Aucun

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Aucun

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- 1) Ne pas appliquer le produit directement sur les surfaces (ex. les murs) du bâtiment.
- 2) Ne pas appliquer le produit dans les zones sujettes au lavage / à l'écluse.

5.2. Mesures de gestion des risques

- 1) Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- 2) Tenir à l'écart de la nourriture, boissons et des aliments pour animaux.
- 3) Ne pas contaminer la nourriture, alimentation, des ustensiles ou des surfaces en contact avec les aliments.
- 4) Tenir hors de portée des enfants.
- 5) Les cartons ou appareils traités doivent être hors de portée des enfants et des animaux.
- 6) Aucun accès des enfants et des animaux lors de l'application.
- 7) Évitez tout contact inutile avec le produit. Une mauvaise utilisation peut causer des dommages de santé.
- 8) Appliquer uniquement sur des supports non absorbants en carton qui seront ensuite fixés sur les murs et plafonds fréquentés par les mouches.
- 9) L'endroit où le produit est préparé et les supports traités doivent être protégés d'une bâche plastique jetable afin d'empêcher toute contamination des surfaces adjacentes et du sol.
- 10) Après le traitement du carton, jetez la feuille de plastique dans les ordures ménagères.
- 11) Le port de gants de protection résistant aux produits chimiques (matériau des gants à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et d'une combinaison de protection à usage unique d'au moins type 6 EN 13034 ou équivalent est requis pour la manipulation du produit. Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.
- 12) Ne laissez pas le produit ou ses résidus ou boues de peinture pénétrer dans le sol, les cours d'eau, les égouts ou le fumier liquide ou sec.
- 13) Ne pas laver les matériaux et l'équipement contaminés (ex. les brosses) dans les éviers.

- 14) Lors de l'application du produit sur les cartons, laissez une zone non traitée autour du bord.
- 15) Lors de la fixation des cartons traités sur les murs ou les plafonds ou en les collectant pour l'élimination, touchez uniquement la zone non traitée autour du bord.
- 16) Ne pas laver les supports traités.
- 17) Nettoyer immédiatement les déversements du produit biocide.
- 18) Le produit peut être appliqué en présence d'animaux si le contact avec le produit est évité.
- 19) Installer les supports traités hors de portée des animaux.
- 20) Retirer tous les supports traités lors des phases de nettoyage et de désinfection des bâtiments d'élevage.
- 21) Ne pas appliquer directement sur le fumier.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Aucun

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- 1) Les résidus des produits biocides doivent être éliminés conformément à la Directive de Gestion des Déchets (2008/98/EG) et au Catalogue Européen des Déchets (EEC) ainsi qu'aux réglementations nationales et régionales.
- 2) Laissez les produits biocides dans les conteneurs d'origine.
- 3) Ne pas mélanger avec d'autres déchets.
- 4) Les conteneurs contenant des résidus du produit doivent être manipulés en conséquence.
EWC: 200119 - Code Européen des Déchets: Pesticides
EWC: 150110 - Code Européen des Déchets: Emballages contenant des résidus ou contaminés par des substances dangereuses
- 5) L'élimination des feuilles de plastique contaminées, des vêtements et cartons jetables après utilisation et de tous les autres déchets contaminés (par exemple, l'eau de lavage des équipements de nettoyage (par exemple les brosses), le matériel pour collecter les déversements de produits, les mouches mortes) doivent être éliminés conformément au Directive de Gestion des Déchets (2008/98/EG) et le Catalogue Européen des Déchets (EEC) ainsi que les réglementations nationales et régionales.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- 1) Durée de vie: 36 mois
- 2) Stocker à l'abri de la lumière.

6. Autres informations

Le produit contient un amérisant.

Teneur en substance active:

Imidacloprid: 10,0% (technical) - 9,7% (pure)

Muscalure : 0,1% (technical) - 0,0801% (pure)